

■ MELUN

SEINE. Kévin et Larbi ont sauvé une famille

Les 2 amis ont sauvé un père et son fils de la noyade à Melun. S'il s'agissait d'un accident, c'est l'occasion de rappeler que le fleuve est dangereux et la baignade interdite.

Ils discutaient tranquillement sur un banc quand ils ont entendu des cris. Kévin et Larbi, deux habitants de Melun âgés de 30 et 33 ans ont sauvé une famille en difficulté, samedi 12 juin dans la soirée, sur l'île Saint-Etienne, dans le secteur de l'Astrolabe, juste sous le pont de la Pénétrante. Si la chaleur était lourde, c'est la chute accidentelle d'un enfant à l'eau qui a précipité les deux hommes à se jeter à l'eau.

« Un homme était assis sur le quai avec ses deux fils et le plus jeune est tombé dans le fleuve, se souvient Larbi. Le père a crié et il a sauté à l'eau, mais vu son attitude il ne semblait pas savoir nager, il était paniqué. » Les deux hommes viennent alors à la rescousse. « J'ai juste eu le temps de retirer ma sacoche et j'ai même plongé avec mon téléphone dans la poche », précise Kévin.

D'après eux, le garçonnet commençait déjà à s'enfoncer et le père, paniqué, était en difficulté. « On n'a pas réfléchi, jure Larbi. J'ai un enfant de cet âge alors c'est juste normal. On était là au bon moment, au bon endroit. » Et Kévin d'abonder : « J'ai des amis qui se sont noyés dans la Seine, alors c'était une obligation de sauter. » Ils parviennent



Kévin et Larbi ont sauvé un père et son fils qui étaient tombés dans la Seine ©JVC/RSM77

alors à remonter le père et son fils sur le quai. Modestes, les deux hommes ne se voient pas comme des héros : « C'est sûr que ça fait plaisir, des gens sont venus nous féliciter. »

Baignade interdite

Le père et les enfants, en état de choc, sont finalement partis sans demander leur reste, « mais leurs regards disaient merci ». Ni la police, ni les pompiers n'ont donc été alertés. Ce sauvetage est l'occasion

de rappeler l'un des principaux dangers de l'été, quel que soit l'âge : la noyade. La baignade est par ailleurs interdite à Melun par arrêté municipal. « Il n'existe pas sur le territoire de baignade dûment aménagée sur la Seine, ni sur la rivière Almont et il importe en conséquence d'attirer l'attention des baigneurs sur les risques encourus à pratiquer la baignade libre. » Chaque année, Santé Publique France publie des conseils. Par exemple, il faut se

baigner en même temps que les enfants et désigner un adulte responsable de leur surveillance. Pour les adultes, une entrée progressive dans l'eau est conseillée et dans des zones surveillées. L'entité recommande par ailleurs de tenir compte de « l'état de forme physique », d'éviter les repas copieux et la consommation d'alcool avant et pendant la baignade. Attention par ailleurs aux longues expositions au soleil avant d'entrer dans l'eau.

Julien VAN CAEYSEELE

PAUVRETÉ. Les collégiens engagés

La classe citoyenne de 5^e 2 du collège des Capucins à Melun, a mis en place une cagnotte pour aider les plus démunis.

Quand des collégiens s'engagent contre la pauvreté. Grâce à la plateforme de l'Unicef, des élèves du collège des Capucins, à Melun, ont lancé une cagnotte afin d'aider une association qui aide les plus démunis. « C'est triste de se dire, mais il y a beaucoup d'inégalité, constate Louanne, 12 ans. De plus en plus de personnes sont à la rue et nous voulions essayer de faire quelque chose. » Les inégalités de développement, un point sur lequel les élèves ont justement travaillé cette année dans le cadre de leur cursus. « C'était l'occasion de créer un projet de classe, explique Anne Philipon, leur professeure. Ils ont été à l'origine de toutes les initiatives. »

Cagnotte

« Que voudrait-on chan-



Les collégiens ont lancé une cagnotte solidaire ©Les Capucins

ger dans le monde ? » Voici la question qui a été le point de départ de leur projet. Accès à l'eau, pauvreté dans le monde, égalité fille-garçon, accès aux soins, justice : de nombreuses thématiques ont été évoquées, mais c'est finalement celle de la pauvreté qui s'est démarquée et les collégiens ont trouvé une manière de la combattre. Ils ont eu l'occasion aussi de pouvoir échanger avec des élèves de leurs âges de l'association Jeunesse Avenir de Bafang, au Ca-

meroun, et ils ont pu se rendre compte de leurs difficultés du quotidien. Une réalité qui, chez certains, a été une véritable prise de conscience. « On espère atteindre un minimum d'argent pour aider les enfants au maximum », indique Michel, 12 ans. La cagnotte « Et si c'était vous » est ouverte jusqu'à la fin du mois.

■ RENSEIGNEMENTS

Pour participer : team.unicef.fr (Et si c'était vous)

→ Vaccination sans RDV

Le centre de vaccination de Melun accueille désormais les personnes souhaitant se faire vacciner contre le covid, du lundi au vendredi, de 8h/19h, sans rendez-vous. Il s'agit du vaccin Pfizer et le choix de rendez-vous pour la seconde dose se fait entre 4 et 9 semaines après la première injection. Renseignements : 01 81 74 27 00 www.keldoc.com.

BOULE LYONNAISE. Michel Bailly décoré

Une médaille en guise de remerciement pour son investissement au fil des années. L'association de la Boule melunaise, le club de boule lyonnaise, a organisé une cérémonie pour Michel Bailly, qui a quitté en septembre dernier la présidence du club après 12 années de bénévolat. Jean-Claude Poyot, le président de la FFSB (fédération française du sport-boules) lui a remis la médaille d'argent de la fédération. Grand amateur de sport, il a commencé par le football au sein de la Snecma de Villaroche et a même siégé à la Fédération française de football. A sa retraite, en 2002, il intègre la boule lyonnaise, puis accède à la présidence en 2008, succédant à Ernest Porracchia une personnalité marquante du sport melunais.



Michel Bailly ©L.D/RSM77

■ En bref

Rencontre de la santé. L'agglomération Melun Val de Seine organise les Rencontres de la santé, mercredi 30 juin de 10 heures à 18 heures, au niveau de la place Saint-Jean, à Melun. Au programme de nombreux partenaires seront présents notamment en matière d'addiction. Les Bij de Melun, Dammarie-lès-Lys et Le Mée-sur-Seine proposeront un stand sur l'addiction à la chicha, l'association nationale de prévention en alcoologie et addiction (ANPA) sensibilisera autour du protoxyde d'azote. Des dépistages rapides du VIH seront également proposés, tout comme des tests de dépistage covid.

STREET ART. Une fresque à Montaigu

Julien Delcourt, un artiste de Dammarie-lès-Lys a réalisé une fresque artistique dans le quartier Montaigu, à Melun. Une manière de mettre l'art à la portée de tous.

Depuis le début du mois de juin, une fresque murale décore le porche de la rue Charles-Péguy, dans le quartier Montaigu, à Melun. Derrière l'œuvre, Julien Delcourt, 23 ans, un habitant de Dammarie-lès-Lys. « J'ai découvert la peinture aux Ateliers de Sèvres à Paris et ça m'a subjugué », confie-t-il. Après un BTS en design graphique, il trouve dans la peinture un moyen de se libérer des contraintes.

Imaginaire

Financé par le bailleur Habitat 77, l'artiste a été surpris par l'engagement de son œuvre auprès des habitants : « Je suis plus habitué à peindre sur toiles et c'est la première fois que je



Julien Delcourt a réalisé une fresque sous le porche de la rue Charles-Péguy ©A.L/RSM77

peignais sur un mur, poursuit-il. Beaucoup sont venus me parler ou même m'encourager. » Une réussite pour ce jeune homme qui souhaite mettre la culture à la portée de tous. Inspiré par Henri Matisse, Jean Dubuffet et Charles Lapicque, le jeune peintre qualifie son art entre « abstraction et figuration » : pour développer l'imaginaire, mais aussi faire deviner certaines choses à son public. Ce ne sera pas la seule activité esti-

vale du jeune peintre puisqu'il exposera plusieurs de ses toiles au cinéma l'Arlequin, à Paris de début juillet à fin août. L'artiste est également présent sur les réseaux sociaux : « C'est une force, il faut en profiter car c'est une autre opportunité de dévoiler son art. »

■ RENSEIGNEMENTS

zoulette_jul sur Instagram ou juliendelcourt.com

LE MÉE-SUR-SEINE/BOISSETTES

MANOIR. Une plainte déposée après le bruyant mariage

Le maire de Boissettes a déposé plainte après la fête qui s'est déroulée, dans le parc du manoir du Mée. De nombreux riverains avaient remonté des nuisances. Interrogé, le maire du Mée-sur-Seine s'étonne de la plainte et indique qu'il est lui-même intervenu.

« Des hurlements, une sono à fond pendant des heures, des applaudissements jusqu'à 23 heures. » La journée et la soirée du dimanche 13 juin ont été délicates pour des habitants de Boissettes. En cause, un mariage qui s'est déroulé dans le parc du manoir du Mée-sur-Seine - l'ancienne propriété de Karl Lagerfeld puis de Caroline de Monaco et du prince de Hanovre - et qui a provoqué d'importantes nuisances sonores. Le lendemain, des affiches disséminées dans le quartier village indiquaient encore le lieu des festivités.

« Un faux problème »

« J'ai été contacté par plusieurs riverains du hameau des Uzelles, qui se plaindraient de nuisances, raconte Thierry Segura, le maire de Boissettes. J'habite juste à côté et même moi j'entendais les convives, c'est comme s'ils faisaient la fête dans mon jardin. » Le premier édile se rend sur place et annonce sa qualité d' élu, mais les vigiles refusent de le lais-

ser entrer. « J'ai alors appelé le propriétaire, mais il m'a indiqué qu'il n'était pas présent et qu'il ne pouvait rien faire », poursuit-il.

Contacté, le propriétaire indique qu'il ne souhaite pas commenter cette affaire, évoquant un « faux problème » et précisant qu'il « n'était pas sur place » et donc qu'il ne « sait pas ce qu'il s'est passé. » Le jour J, le maire de Boissettes indique avoir appelé le maire du Mée-sur-Seine, sans parvenir à le joindre, puis Serge Durand, le premier adjoint qui a envoyé la police municipale. « La musique a été baissée pendant trente minutes... avant de revenir au même niveau sonore, s'agace Thierry Segura. Le hameau des Uzelles est proche du manoir, mais j'ai même des habitants du bourg de Boissettes qui m'ont contacté à cause du dérangement. »

Contactée, le maire du Mée-sur-Seine explique être surpris de la plainte : « Je suis passé au mariage pour voir ce qu'il

se passait et ils m'ont invité à partager un verre avec eux, affirme-t-il, précisant qu'il ne faisait pas partie de invité. Ils ont été tout à fait respectueux quand j'ai demandé à ce qu'ils baissent le son... Je n'ai pas eu connaissances de plaintes d'habitants du Mée-sur-Seine concernant cet événement. »

« Un risque que cela se reproduise »

« Je ne peux pas croire que les habitants du Mée-sur-Seine n'aient rien entendu », s'étonne Thierry Segura. Sa plainte, déposée pour « bruit ou tapage injurieux diurne, troublant la tranquillité d'autrui », est aussi une manière de marquer le coup : « On ne peut pas laisser faire sans rien dire, au risque que cela se reproduise : avec le déconfinement, les habitants ont le droit d'être



Les festivités qui se sont tenues au manoir du Mée-sur-Seine et les nuisances liées ne sont pas passées inaperçues ©JVC/RSM77

dehors sans subir des nuisances. »

A l'origine, c'est l'actrice Renée Saint-Cyr (la mère du réalisateur Georges Lautner) qui l'on doit *Les Tontons flingueurs*,

Le Pacha, Le professionnel qui, la première, a rendu les lieux célèbres en y faisant venir la société parisienne. L'histoire ne dit pas si les riverains subissaient alors des nuisances. Une enquête de

police a été ouverte à la suite du dépôt de plainte. Les investigations sont menées par les policiers de la sûreté urbaine de Melun.

Julien VAN CAEYSEELE

DAMMARRIE-LES-LYS

SANTÉ. Depuis 5 ans, elle accompagne les femmes face au cancer du sein

L'association Sein Serment Solid'air accompagne les victimes de cancer du sein. L'œuvre d'une femme originaire de Dammarie-lès-Lys.

La première fois que nous avons rencontré Alida Ali-Bey, la fondatrice de Sein Serment Solid'air, son association venait tout juste de naître. Elle avait alors des projets plein la tête et commençait à aider quelques femmes atteintes du cancer du sein

Soutiens et conseils

Cinq ans plus tard, cette femme de 42 ans est toujours au service des victimes. « Je fais des recherches pour elles, je recense les informations par rapport aux démarches à suivre, la papperasse qu'il faut remplir et toutes les choses difficiles à faire », explique-t-elle.

Atteinte du cancer du sein, Alida entre dans sa dernière année de rémission avant d'être « guérie ». C'est donc en connaissance de cause qu'elle vient en aide aux malades dans



Alida Ali-Bey ©RSM77/TB

le besoin. « J'ai rencontré pas mal de difficultés dans mon parcours, se souvient-elle. Heureusement, j'ai eu la force et la capacité de me renseigner moi-même. Mais j'aurais aimé être mieux accompagnée. »

Fort de son expérience, Alida est donc d'un grand secours pour celles et ceux qui luttent contre ce fléau. Néanmoins, malgré son appui, le traitement du cancer du sein et tout ce qu'il y a autour ont un coût. Si Alida

parvient à subvenir aux besoins de certaines personnes, elle ne peut le faire elle seule.

Une aide financière

Pour cela, l'association réalise plusieurs partenariats comme avec le club d'athlétisme de La Rochette et sa course La Rochet'vert. Pour la troisième année, l'événement se fera en soutien de Sein Serment Solid'air (voir page 30). De quoi récupérer un peu d'argent pour financer certains besoins comme les soutiens-gorge pour les prothèses de seins.

« Je pense faire davantage d'événements afin de reverser les financements à des associations, avance Alida. On travaille notamment avec la clinique Saint-Jean qui fournit soins et activités pour celles et ceux atteints du cancer. »

Thomas BERTHELOT

RENSEIGNEMENTS

Pour contacter l'association Sein Serment Solid'air : 06 02 04 62 23. Un compte Instagram est en préparation.

Des mesures contre les jet-ski

La Ville de Dammarie-lès-Lys va réaliser des travaux pour interdire la circulation des voies sur berges dans le secteur de Vosves et jusqu'au club de voile. Une mesure pour lutter contre la multiplication des usagers de jet-ski. Lire P23.

En bref

LE MÉE-SUR-SEINE

Ruche artistique et culturelle. La Ville du Mée-sur-Seine organise une réunion publique, mardi 22 juin à 19h00, pour une réunion de présentation de la programmation des animations estivales qui se dérouleront dans la propriété du 19 rue du 8 mai 1945 en présence des responsables de l'association ZPND.

Atelier pédagogique. La Ville du Mée-sur-Seine organise un atelier pédagogique mardi 22 juin de 9h15 à 11h15, au centre social Yves-Agostini sur le thème « Qu'est-ce qu'une dette de loyer ? ». Renseignements : 01 64 14 26 26.

Concert. Le conservatoire du Mée-sur-Seine, organise un multi-concerts gratuit, mercredi 23 juin, devant le conservatoire (261, avenue du Vercors). Spectacle tout public : 14h30 - Flûte - Corine Charles ; 15h00 - Guitare - Thibault ; 15h30 - Piano - Stéphane Chapiron ; 16h00 - Harpe - Anne-Françoise ; 17h00 - Ateliers et Danse - Fred & Marc-Laura ; 18h00 - Piano Jazz - Fred ; 18h30 - Chant - Catherine ; 18h45 / 20h00 - Trois Ateliers - Jérémie. Renseignements : 01 60 56 03 53.

VAUX-LE-PÉNIL/LA ROCHETTE

Football. Le club de football de Vaux-le-Pénil/La Rochette recherche des éducateurs pour son école de football (de U6 à U11), mais également pour certaines de ses équipes à 11. Renseignements : 06 08 81 57 89.

DAMMARRIE-LÈS-LYS

Biodiversité. Plusieurs nids de chenilles processionnaires, dangereuses pour l'homme et les animaux, ont été découvertes sur les chênes du cimetière des Vives Eaux. La municipalité invite les habitants à rester prudent.

Art. Une exposition d'œuvres sur le thème de l'égalité homme-femme, réalisées par les élèves du collège Politzer, sera en accès libre à partir du 22 juin jusqu'à la mi-juillet. Elle sera visible à la médiathèque.